

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 Janvier 2024, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Sylvie DORLEANS, Gwenaëlle NEPOST, Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés :

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre Mandray à Monique Bonnafoux, Antonia Riera à Béatrice Fernando, Déborah Léger à Frédéric Négrou, Isabelle Fagard à Annie Boix, Véronique Souris à Sylvie Dorléans

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance : Annie Boix est désignée à l'unanimité

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Madame le Maire en introduction au conseil

Madame le Maire évoque les derniers évènements survenus depuis le dernier conseil municipal :

Le loto et la tombola organisés par les conseillers municipaux en charge de l'action sociale en faveur du Téléthon ont rapporté 1458 euros. Comme chaque année, la recette a été comptée par des citoyens tirés au sort parmi les participants pour une totale transparence.

Un quatrième commerce a ouvert sur notre espace commercial, confirmant ainsi le succès de l'opération de reconversion de la distillerie.

Elle rappelle aussi que la commune tente de répondre aux besoins de chaque génération : les retraités apprécient de pouvoir se retrouver les mercredis à la cantine, les tout-petits de moins de trois ans ont rendez-vous tous les mois pour des moments de comptines à la bibliothèque animés par un professionnel.

Pour les fêtes de Noël, les enfants de l'école ont eu le plaisir d'assister à une pièce de théâtre, de recevoir un petit cadeau et de profiter d'un bon goûter, là-aussi les élus ont été à la manœuvre pour que tout se passe pour le mieux.

A chaque vacances, une semaine de stage « cultures urbaines » est proposé aux enfants de 7 à 14 ans, les plus jeunes de 4 à 6 ans étant pris en charge par les ATSEM.

Le projet de ludothèque avance, le permis de construire sera bientôt déposé. Une commission va être créée pour suivre l'avancée des travaux.

DELIBERATION N°1 : Délibération demande de subvention fond vert, région Occitanie, département pour les menuiseries des bâtiments communaux.

Présentation Mme le Maire :

Afin de réduire la consommation d'énergie et pour plus de confort, il est indispensable de procéder au renouvellement des menuiseries de différents bâtiments communaux ouverts au public.

Devis comprenant les travaux de réfection des bâtiments : Ancienne Mairie (garderie), Bibliothèque, Ecole.

Montant du devis total 29 553.26 euros TTC. Des demandes de subvention pourront nous permettre d'alléger la charge de la commune.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2 : Délibération règlement des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2023.

Présentation

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, stipulant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024 de la commune, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Crédits votés au budget principal 2023

Chapitre 20 : frais d'études, recherche et développement : 80 000 € x 25% = 20 000 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 001 119.52 € x 25% = 250 279.88 €

TOTAL : 1 081 119.52 € x 25% = 270 279.88 €

La limite de 270 279.88 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°3 : Délibération décision modification budget principal.

Présentation Véronique Gars DGS

Régularisation du titre de recette « cantine à 1 € » encaissée en 2022.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : Délibération restes à réaliser.

Présentation Madame le Maire

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses d'investissement engagées non mandatées.

La construction des ateliers municipaux n'est pas terminée, les dépenses prévues par la signature du marché public ne sont pas réglées en totalité en fin 2023.

Il convient de les constater par le mécanisme des restes à réaliser.

Le solde des prestations non effectuées pour la construction des ateliers municipaux est de 143 662.58 €.

Autres dépenses dont les devis ont été signé :

ATOIT ARCHITECTURE : 4 400 €, CESML pose boitiers illuminations : 604.85 €, BREZAC Illuminations : 3 614.18 €, MANUTAN Collectivités bacs BD bibliothèque : 1 799.98 €, ADAPT'énergies climatisation réversible classe GS : 8 583.00 €.

Montant Total : 162 664.59 €.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°5 : Délibération modification règlement cantine.

Présentation Mme Le Maire.

Négociation avec le traiteur suite à une rencontre avec les parents. Il prendra en charge les repas lorsque les enfants seront absents avec justificatif après 48 heures.

Possibilité de rajouter des repas si inscription 48 heures avant.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°6 : Délibération mise en place PV électronique.

Présentation Mme Le Maire

Demande autorisation de signature de la convention avec L'ANTAI (agence nationale de traitement automatisé des infractions)

- Ouverture d'un compte, demande d'inscription, signature convention, logiciel gratuit.

Les produits des amendes sont reversés en totalité à la commune via la DGFIP.

Le montant des amendes est fixé par l'Etat.

Le policier municipal va pouvoir verbaliser dans un premier temps : le stationnement, les incivilités, les animaux qui divaguent, les voitures ventouses, le tapage nocturne, les déchets.

Les réclamations et impayés sont réglés par la DGFIP

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Vote du tableau des effectifs

Présentation Mme Le Maire

Le tableau des effectifs doit être voté en début d'année.

Il est à noter un CDD d'adjoint administratif de 35 heures en remplacement d'un poste de titulaire absent en disponibilité.

Le vote du tableau des effectifs est nécessaire.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°8 : Délibération reprise des voiries lotissements : « les jardins du comte, les mésanges, les frênes, les jardins de Gabriel ».

Présentation Bernard Pingaud, adjoint

Les jardins du comte PA accepté le 13/04/2015.

Les mésanges PA accepté le 23/01/2017.

Les frênes PA accepté le 18/04/2019.

Les jardins de Gabriel PA accepté le 08/09/2020.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°9 : Délibération désignation avocat dossier « les jardins de Della ».

Présentation Mme Le Maire.

La préfecture demande le retrait de la DP acceptée le 24/02/2022 pour l'installation d'un mobil home. L'entreprise « les jardins de Della » avait déposé cette dernière en motivant sa demande comme nécessaire dans l'exploitation de son activité.

Madame le Maire précise qu'il est naturel de défendre une activité agricole sur la commune et qu'il était réellement nécessaire pour les exploitants résidant à Sète d'avoir un espace de repos sur leur terrain.

Pour défendre ce dossier, il faut désigner un avocat.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°10 : Délibération convention de transfert et entretien RD2 conseil départemental.

Présentation de Mme le Maire

Le conseil départemental est maître d'œuvre pour les travaux de sécurisation et d'embellissement de l'entrée de ville coté Clermont. La commune confie au département la gestion de l'opération et l'autorise à occuper le domaine public communal.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°11 : Délibération motion demande d'exonération de la PFAC bâtiment Ucovia.

Présentation de Mme Le Maire.

La communauté de commune nous adresse une facture d'un montant de 17 656,25 euros au titre de la taxe PFAC alors que le permis de construire date de février 2018. Une motion est proposée au vote et sera adressée au Président.

Vote : Unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 45